



Retraite progressive

Par Cire65

Bonjour, je dois passer en retraite progressive a partir du 1 avril 2026. Je vais passer à 50 % . Mon employeur me dit que les congés acquis a cette date seront divisés par 2 puisse que je passe a 50%. J ai bien fait répéter et on parle des congés acquis avant la date du 1/4/2026. Je ne comprends pas car ces congés ont été acquis sur la base d un temps plein et me sont dus. Qu'en pensez vous ? Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Les congés ne seront pas divisés par 2, ils seront décomptés par jours ouvrables, que ce soit un jour où vous travaillez ou pas.
Ce qui revient au même.
Une semaine fera toujours 5 jours ouvrés ou 6 jours ouvrables.